



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 30409

Texte de la question

Reponse. - Le comite interministeriel d'aménagement du territoire du 13 avril 1987 a prévu la réalisation de deux nouvelles liaisons autoroutieres interessant le departement d'Indre-et-Loire et qui contribueront a faire de Tours un carrefour autoroutier important : Le Mans-Tours et Tours-Vierzon. S'agissant de la section Le Mans-Tours, qui fait partie integrante du grand axe Calais-Bayonne, le centre d'etudes techniques de l'equipement de Rouen a deja ete invite a engager les etudes dans l'objectif de lancer la concertation locale sur le trace dans le courant de l'annee 1988, et d'etablir le dossier necessaire a l'engagement de la declaration d'utilite publique pour la fin de l'annee 1989. En ce qui concerne le troncon Tours-Vierzon, le conseil regional du Centre s'etant prononce en faveur de la solution autoroutiere, sans attendre que soit confirmee l'inscription au schema directeur routier national de cette liaison en autoroute, les etudes correspondantes ont d'ores et deja ete lancees. Ces etudes qui devraient se derouler selon un calendrier tres semblable a celui de Le Mans-Tours prendront en compte la necessite d'une parfaite continuite de l'axe Nantes-Angers-Tours-Vierzon-Clermont-Ferrand-Lyon et seront menees en etroite concertation avec les elus de la vallee du Cher. Il est actuellement premature d'avancer une date concernant la realisation des liaisons Le Mans-Tours et Tours-Vierzon. Cependant, l'objectif etant de lancer la construction des autoroutes inscrites au nouveau schema directeur dans les dix ans a venir, certaines d'entre elles pourront etre non seulement engagees mais achevees dans ce delai.

Texte de la réponse

Reponse. - Le comite interministeriel d'aménagement du territoire du 13 avril 1987 a prévu la réalisation de deux nouvelles liaisons autoroutieres interessant le departement d'Indre-et-Loire et qui contribueront a faire de Tours un carrefour autoroutier important : Le Mans-Tours et Tours-Vierzon. S'agissant de la section Le Mans-Tours, qui fait partie integrante du grand axe Calais-Bayonne, le centre d'etudes techniques de l'equipement de Rouen a deja ete invite a engager les etudes dans l'objectif de lancer la concertation locale sur le trace dans le courant de l'annee 1988, et d'etablir le dossier necessaire a l'engagement de la declaration d'utilite publique pour la fin de l'annee 1989. En ce qui concerne le troncon Tours-Vierzon, le conseil regional du Centre s'etant prononce en faveur de la solution autoroutiere, sans attendre que soit confirmee l'inscription au schema directeur routier national de cette liaison en autoroute, les etudes correspondantes ont d'ores et deja ete lancees. Ces etudes qui devraient se derouler selon un calendrier tres semblable a celui de Le Mans-Tours prendront en compte la necessite d'une parfaite continuite de l'axe Nantes-Angers-Tours-Vierzon-Clermont-Ferrand-Lyon et seront menees en etroite concertation avec les elus de la vallee du Cher. Il est actuellement premature d'avancer une date concernant la realisation des liaisons Le Mans-Tours et Tours-Vierzon. Cependant, l'objectif etant de lancer la construction des autoroutes inscrites au nouveau schema directeur dans les dix ans a venir, certaines d'entre elles pourront etre non seulement engagees mais achevees dans ce delai.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30409

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 septembre 1987, page 5222

Réponse publiée le : 8 février 1988, page 605